

DAJI/2023/Décision/Tarifs/19

Décision portant approbation du tarif du colloque
« Académie d'été de droit international et d'éthique en
sciences et technologies »_ UMR DICE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que laboratoire DICE UMR 7318 (équipe CERIC) a présenté, le 3 mars 2023, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour un colloque,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « Académie d'été de droit international et d'éthique en sciences et technologies. Les enjeux actuels de l'expertise internationale dans les domaines de la santé et de l'environnement » organisé laboratoire DICE UMR 7318 (équipe CERIC).

Ce colloque aura lieu du 28 juin au 1^{er} juillet 2023 à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Pour le suivi de l'Académie d'été dans sa totalité

Catégories	Montant HT	Montant TTC
Etudiants extérieurs à AMU	136,36 €	150 €
Étudiants AMU	Gratuité	
Professionnels	454,45 €	500 €

Pour le suivi de la demi-journée du 28 juin

Catégories	Montant HT	Montant TTC
Professionnels	90,91 €	100 €

Pour le suivi d'une journée (29-30 juin)

Catégories	Montant HT	Montant TTC
Professionnels	181,82 €	200 €

Pour le logement en chambre universitaire (4 nuits) : 114 € HT - 125,40 € TTC

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 9 mars 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

